

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 713 rapportant une mesure d'expulsion, objet de l'arrêté n° 757 du 2 juillet 1947.

n° 713

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juillet 1952

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro
1 août 1952

VISAS

Vule décret du 2 février 1935, fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgue par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vul'arrêté d'expulsion ne 757 du 2 juillet 1947 et son additif du 4 juillet 1947

Vula lettre n 1043/SUR du 1er juin 1951 du Chef du Service de la Sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—L'arrêté n° 757 du 2 juillet 1947, portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis, est rapporté en ce qui concerne : said Turki, Arabe Machlaï, né vers 1927 à Mokka (Yémen), fils de Turki Farah et de Khamissa Mohamed. Art. 2.—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par délégation ;Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.